

Agence Grand Est

Bureau de Troyes

14 rue Narcisse Hautelin

10150 Pont-Sainte-Marie

Tel : 03 25 40 55 74

@ : contact.pvt@planete-verte.tech

Bureau de Nancy

9 Allée de Longchamp

54600 Villers-lès-Nancy

Tel : 07 43 27 65 73

@ : contact.pvt@planete-verte.tech

Référence dossier :

PV2500555

Maitre d'Ouvrage :



Communauté de Communes des
PORTES de **ROMILLY**
sur Seine

EXPERTISE ECOLOGIQUE FLASH POUR LA RECONVERSION D'UN BÂTIMENT EN CONSERVATOIRE À ROMILLY-SUR- SEINE



Communauté de Communes des
PORTES de **ROMILLY**
sur Seine

RAPPORT - V1

Version	Date	Commentaire
Rapport – V1	10/06/2026	Expertise écologique flash

	Nom	Fonction	Date
Rédaction	Basile MAUCLAIRE	Chef de projet écologue	17/06/2026
Relecture	Clément DUQUESNOY	Responsable d'agence	18/02/2026

Table des matières

A CONTEXTE	1
A.1 CONTEXTE DU PROJET.....	1
A.2 LOCALISATION DU PROJET	3
A.3 ZONAGES ECOLOGIQUES	4
A.3.1 ZNIEFF	4
A.3.2 Sites natura 2000 et conservatoire d'espaces naturels.....	6
B - MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES	8
C RESULTATS DES INVENTAIRES.....	10
C.1 HABITATS NATURELS	10
C.2 FLORE	10
C.2.1 Flore remarquable.....	10
C.2.2 Flore exotique envahissante	11
C.3 AVIFAUNE.....	12
C.4 CHIROPTEROFAUNE.....	15
C.5 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES.....	17
C.5.1 C.4.1 Entomofaune.....	17
C.5.2 Herpétofaune	18
D IMPACTS POTENTIELS DU PROJET.....	19
D.1 HABITATS ET FLORE.....	19
D.2 AVIFAUNE	20
D.3 CHIROPTERES	21
D.4 HERPETOFAUNE.....	23
E MESURES D'ÉVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	24
E.1 MESURES D'ÉVITEMENT	24
E.2 MESURES DE REDUCTION.....	25
E.3 MESURES DE COMPENSATION	26
F CONCLUSION.....	27

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Plan d'implantation du projet.....</i>	<i>2</i>
<i>Figure 2 : Localisation du projet</i>	<i>3</i>
<i>Figure 3 : Localisation des ZNIEFF de type I et II.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 et des sites gérés par le Conservatoires d'espaces naturels.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 5 : Buddleia de David.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Localisation du Buddleia de David</i>	<i>11</i>
<i>Figure 7 : Localisation des nichées avérées du Rougequeue à front blanc et de l'Effraie des clochers.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 8 : Utilisation du site du projet par les chiroptères</i>	<i>16</i>

Table des tableaux

<i>Tableau 1 : Jours de passage et conditions météorologiques associés.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Liste des espèces floristiques remarquables recensées sur le site.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 : Liste des espèces recensées sur le site.....</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 4 : Liste des espèces avifaunistiques présentant un statut particulier</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 5 : Liste des espèces de chiroptères observées sur le site</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 6 : Liste des espèces de l'entomofaune présentes sur le site.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 7 : Liste des espèces de reptile observées sur le site.....</i>	<i>18</i>

A CONTEXTE

A.1 CONTEXTE DU PROJET

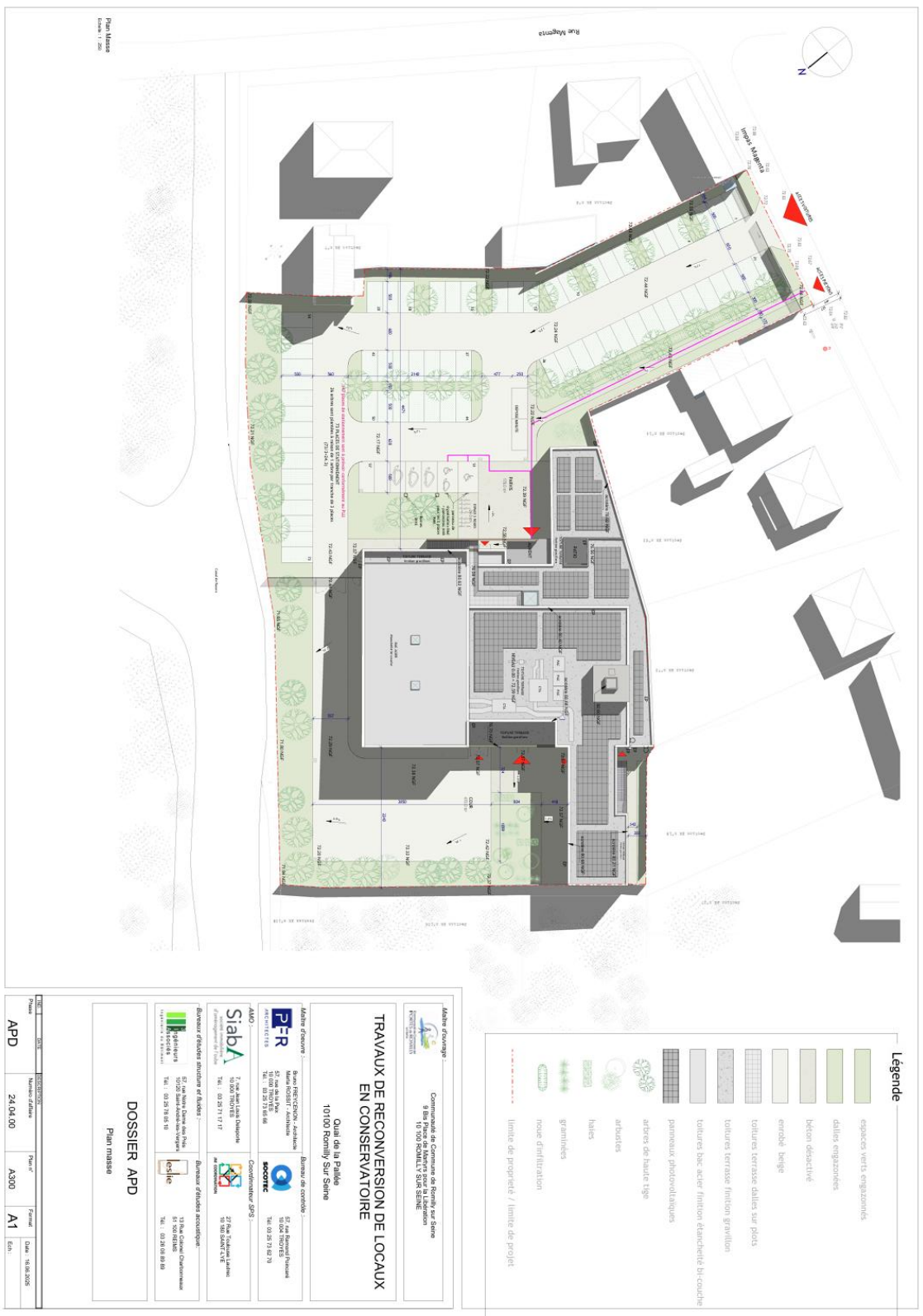
Le présent rapport expose les résultats de l'expertise écologique flash réalisée dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment en conservatoire, situé sur la commune de Romilly-sur-Seine (Aube, 10), en région Grand Est.

Ce projet, impliquant la transformation d'une structure existante, est susceptible d'affecter des espèces protégées, notamment des représentants de l'avifaune et des chiroptères, dont la présence a été pressentie au sein du bâtiment et ses abords.

Par ailleurs, le projet prévoit la création d'un parc de stationnement de plus de cinquante places, le soumettant ainsi à un examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale.

L'objectif de ce diagnostic est d'évaluer les impacts potentiels des travaux envisagés sur la faune, la flore et les espèces protégées présentes sur le site et dans son environnement.

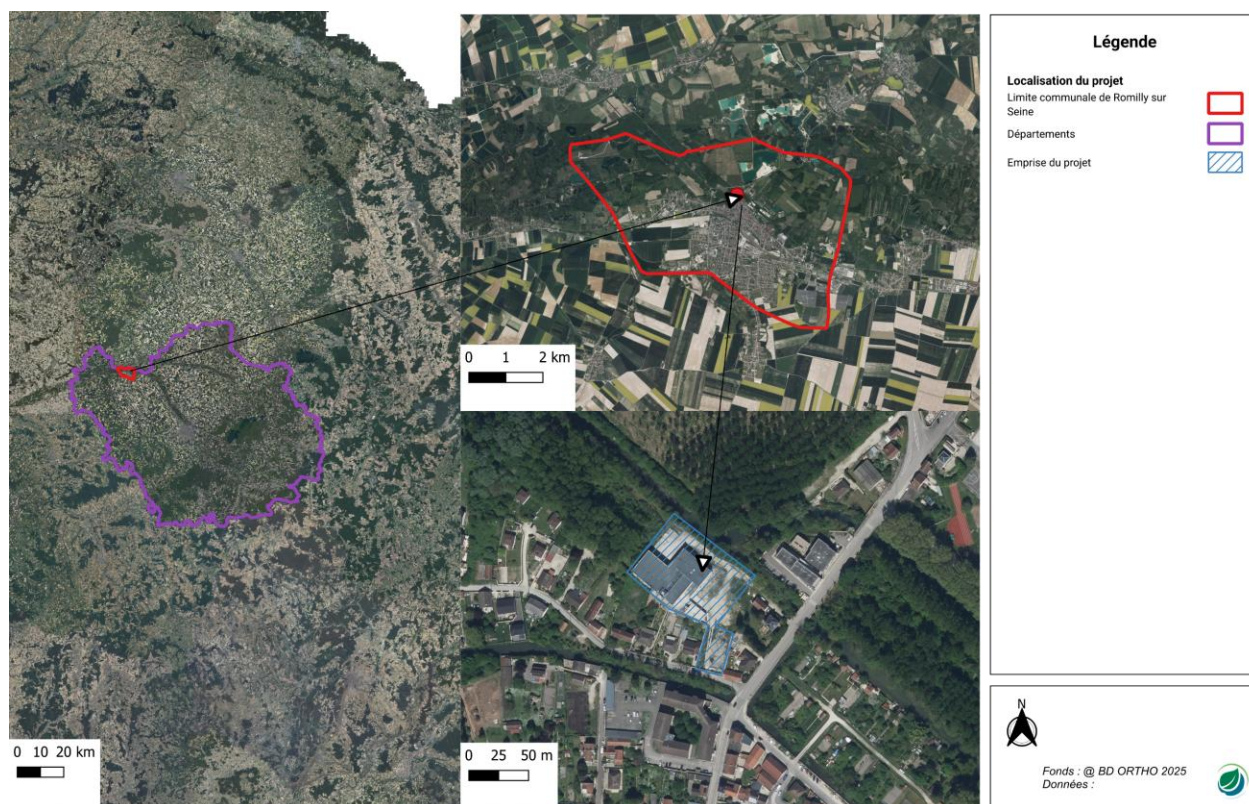
Figure 1 : Plan d'implantation du projet



A.2 LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de Romilly-sur-Seine, localisée dans le département de l'Aube (10), en région Grand Est. Le secteur d'étude s'inscrit ainsi dans un contexte géographique caractéristique de la plaine champenoise, à l'est du Bassin parisien.

Figure 2 : Localisation du projet



A.3 ZONAGES ECOLOGIQUES

L'aire d'étude rapprochée, définie dans un rayon de 5 km autour du projet, s'inscrit dans un contexte écologique riche, caractérisé par la présence de nombreux zonages réglementaires et d'inventaire. Ce secteur géographique, localisé au confluent de la Seine et de l'Aube, concentre, en effet, une diversité de milieux alluviaux (prairies humides, marais, bois inondables).

A.3.1 ZNIEFF

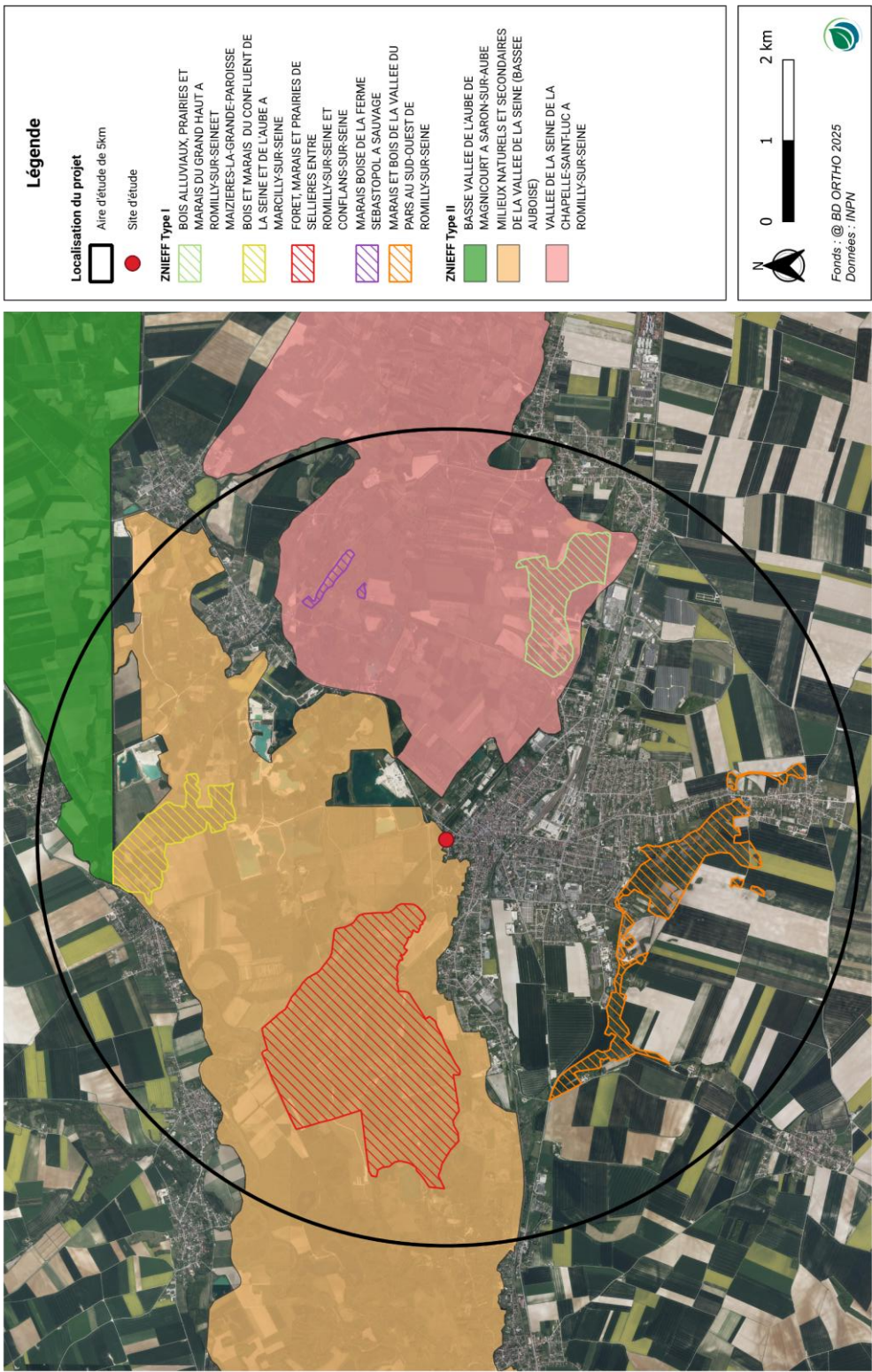
Cinq ZNIEFF de type I sont recensées à proximité immédiate du projet :

- Au nord, le zonage « Bois et marais du confluent de la Seine et de l'Aube à Marcilly-sur-Seine » inventorie les habitats caractéristiques des zones de confluence.
- Au nord-est, le « Marais boisé de la ferme Sébastopol à Sauvage » identifie des milieux tourbeux et boisés d'intérêt patrimonial.
- Au nord-ouest, la ZNIEFF « Forêt, marais et prairies de Sellières entre Romilly-sur-Seine et Conflans-sur-Seine » recense des formations végétales humides associées à la plaine alluviale.
- Au sud-ouest, la ZNIEFF de type I « Marais et bois de la vallée du Pars au sud-ouest de Romilly-sur-Seine » met en évidence un ensemble de milieux humides remarquables associant boisements alluviaux et secteurs marécageux.
- Au sud-est, la ZNIEFF « Bois alluviaux, prairies et marais du Grand Haut à Romilly-sur-Seine et Maizières-la-Grande-Paroisse » souligne l'intérêt écologique des habitats alluviaux encore préservés dans ce secteur de la vallée.

Trois ZNIEFF de type II sont également à proximité du projet :

- Au nord-est, la ZNIEFF « Milieux naturels et secondaires de la vallée de la Seine (Basse Aube) » couvre un vaste réseau de milieux humides et semi-naturels associés au lit majeur de la Seine.
- Au nord, la ZNIEFF « Basse vallée de l'Aube de Magnicourt à Saron-sur-Aube » assure la prise en compte des continuités écologiques liées à la vallée de l'Aube.
- A l'ouest, la ZNIEFF « Vallée de la Seine de La Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine » englobe un large corridor écologique structuré par les habitats alluviaux et les zones humides de la vallée.

Figure 3 : Localisation des ZNIEFF de type I et II



A.3.2 SITES NATURA 2000 ET CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

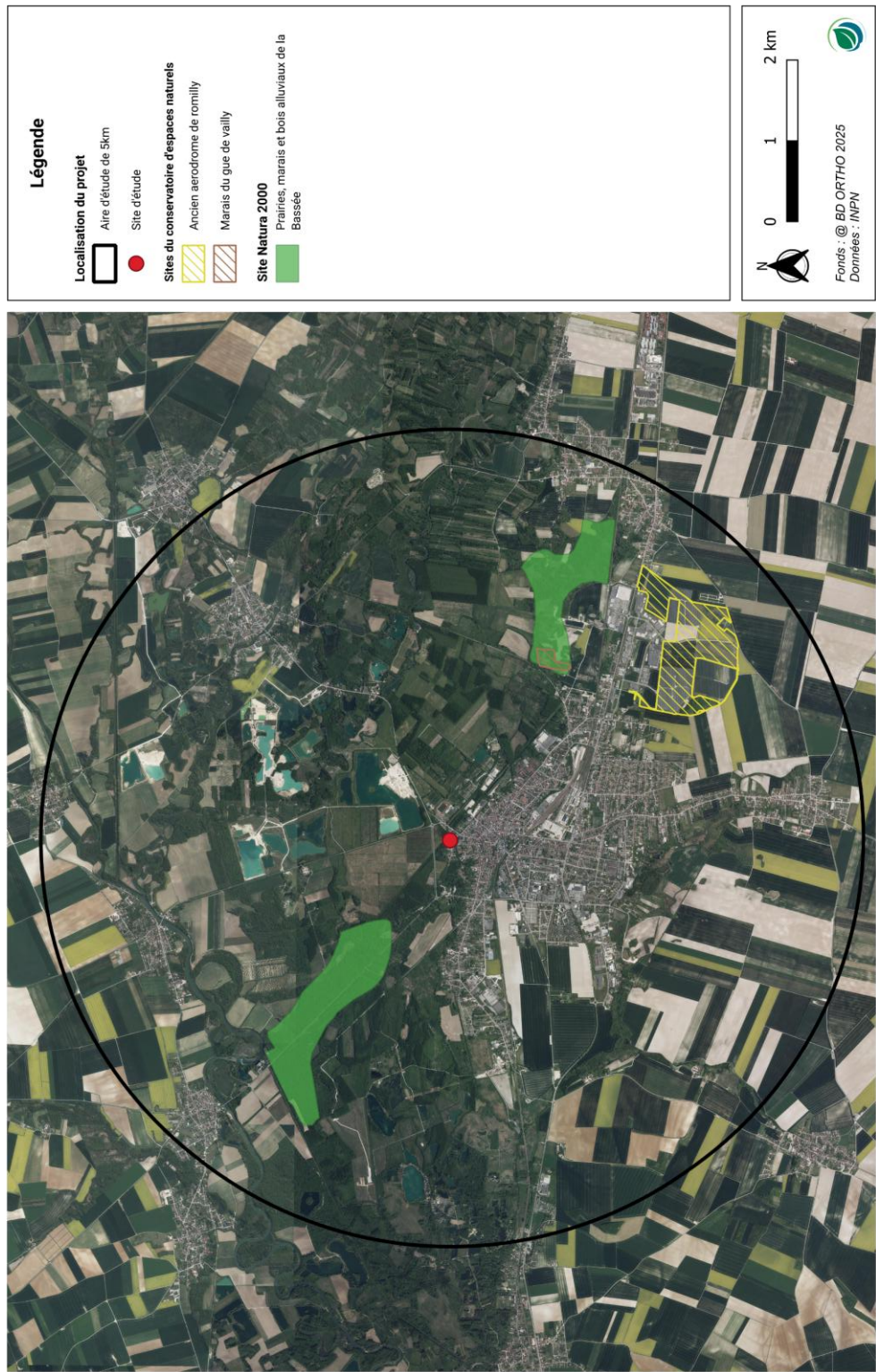
Plusieurs sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne sont également présents dans l'aire d'étude rapprochée. Le « Marais du Gué de Vailly », localisé au centre-est, contribue à la conservation de milieux humides remarquables et de leur biodiversité associée.

Plus au sud-est, « L'ancien aérodrome de Romilly », est également recensé dans le secteur et témoigne de l'importance des actions de préservation menées sur les anciens espaces anthropisés reconquis par la biodiversité.

Enfin, le site Natura 2000 « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée » est présent au nord-ouest et au sud-est de l'aire d'étude. Ce site d'importance communautaire vise à préserver un ensemble remarquable de prairies humides, de marais et de forêts alluviales, habitats d'intérêt européen abritant de nombreuses espèces patrimoniales.

Sa présence traduit la forte valeur écologique des vallées alluviales environnant le projet et l'importance des continuités écologiques à l'échelle régionale.

Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 et des sites gérés par le Conservatoires d'espaces naturels



B - MÉTHODOLOGIE DES INVENTAIRES

Le site a fait l'objet d'un total de quatre visites organisées de cette manière :

- 🌿 Une recherche de gîtes de chiroptères (le 9 mars 2026) ;
- 🌿 Une écoute mobile et une recherche de gîtes de chiroptères (le 27 mai 2026) ;
- 🌿 Trois écoutes fixes pour l'avifaune, dont une en période prénuptiale (le 19 mars 20026) et deux en période de nidification (le 20 avril et 27 mai 2026) ;
- 🌿 Un passage pour la recherche de flore (le 27 mai 2026) ;

Le tableau ci-dessous indique les conditions météorologiques associées.

Tableau 1 : Jours de passage et conditions météorologiques associés

Date	Température	Vitesse du vent	Direction du vent	Nébulosité	Précipitations
09/03/2026	12°C	5 km/h	Sud-Ouest	0 %	/
19/03/2026	14°C	10 à 20 km/h	Nord Est	0 %	/
20/04/2026	15°C	5 à 10 km/h	Ouest	0%	/
27/05/2026	26°C	6 km/h	Nord Est	0 %	/

Les inventaires écologiques ont été conduits selon des protocoles standardisés adaptés aux différentes classes ciblées.

Les oiseaux ont été recensés par points d'écoute d'une durée de vingt minutes, sans limite de distance, afin de capter l'ensemble des contacts auditifs et visuels disponibles sur la zone d'étude, en portant une attention particulière aux indices de nidification tels que les chants territoriaux, les comportements d'alarme ou le transport de nourriture.

La détection des chiroptères a été réalisée au moyen de points d'écoute mobiles d'une durée de dix minutes chacun, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons, dans le but d'identifier les espèces en activité de chasse ou de transit et de localiser d'éventuels gîtes arboricoles ou bâtis.

La prospection pédestre a permis de couvrir l'ensemble des habitats représentés sur le site pour l'inventaire de la **flore vasculaire** et des **arthropodes**, en ciblant notamment les espèces végétales bénéficiant d'un statut de protection réglementaire, présentant une valeur patrimoniale ou appartenant à la liste des taxons exotiques envahissants susceptibles d'affecter la fonctionnalité écologique du secteur.

L'ensemble de ces investigations visait ainsi à établir un état initial écologique complet du site et de ses abords immédiats, en caractérisant les habitats naturels présents, les cortèges floristiques et faunistiques associés, ainsi que les enjeux de conservation potentiels.

Les données collectées ont permis d'évaluer la sensibilité écologique du secteur, d'identifier les espèces et habitats d'intérêt patrimonial ou réglementaire et d'apprécier les fonctionnalités écologiques du site, notamment en termes de continuités écologiques, de zones d'alimentation, de reproduction, de repos ou de déplacement pour la faune.

Cette analyse constitue le socle nécessaire à l'évaluation des incidences potentielles du projet et à la définition, le cas échéant, de mesures adaptées d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts.

C RESULTATS DES INVENTAIRES

C.1 HABITATS NATURELS

Les investigations de terrain ont permis d'identifier, au sein de la zone d'étude un habitat, de type **J1.6**, correspondant à des « **sites de construction et de démolition en zones urbaines et suburbaines** », matérialisé par la présence d'un bâtiment en construction abandonné.

Cet habitat, caractéristique des milieux fortement anthropisés, présentait un état de dégradation avancé et une faible diversité floristique, témoignant d'une perturbation chronique du substrat et des conditions écologiques du site.

La zone d'étude s'avère ainsi constituée d'habitats communs et banalisés, dépourvus de valeur patrimoniale remarquable, et ne présentant aucun enjeu écologique particulier au regard des référentiels européens et nationaux en vigueur.

C.2 FLORE

C.2.1 FLORE REMARQUABLE

Les investigations floristiques menées sur la zone d'étude ont permis de recenser un cortège végétal peu diversifié avec notamment deux espèces avec un niveau de rareté « assez rare » en Champagne-Ardenne :

- La prêle des marais (*Equisetum palustre*) ;
- L'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*).

Tableau 2 : Liste des espèces floristiques remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Menace Grand-Est	Menace France	Protection
<i>Brassica napus</i> L., 1753	Colza	AR	NA	NA	Non
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja de David,	AR	NA	NA	Non
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	AR	LC	LC	Non
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	AR	LC	LC	Non

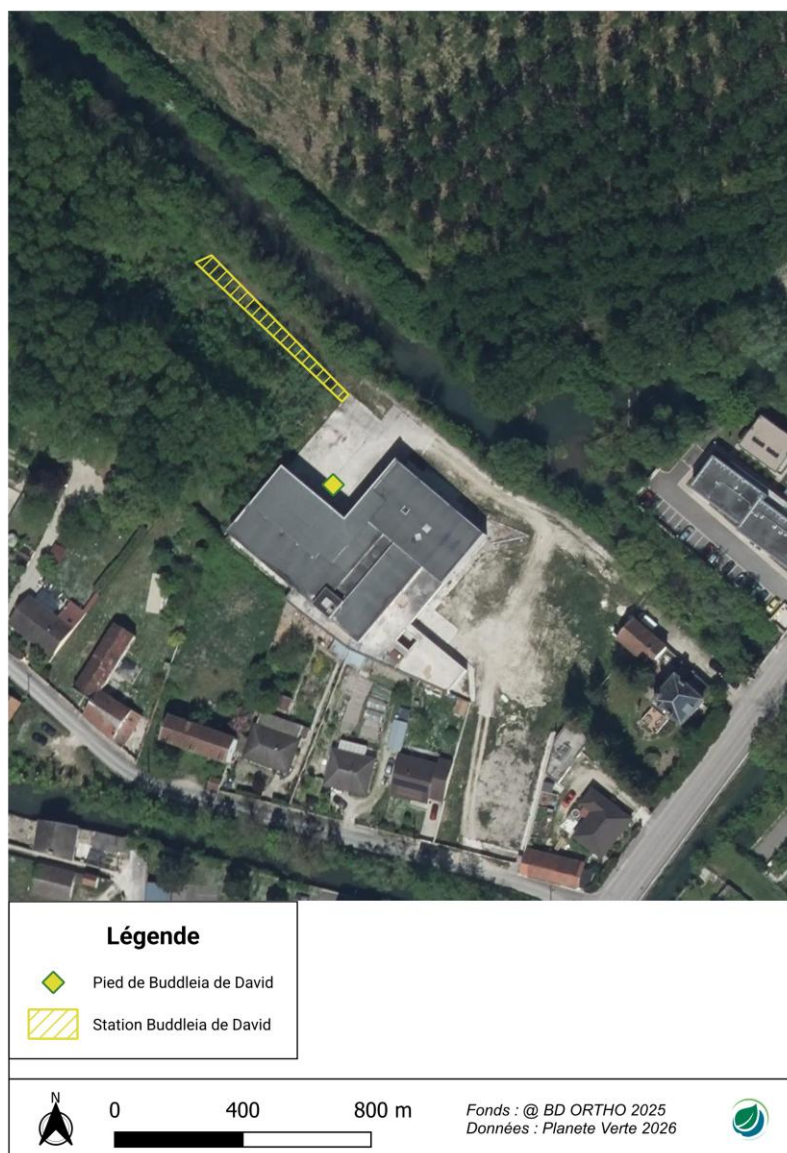
C.2.2 FLORE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Les investigations floristiques menées sur la zone d'étude ont permis de recenser un cortège végétal diversifié, comprenant notamment une espèce invasive, la Buddleia du père David (*Buddleja davidii*).

Figure 5 : Buddleia de David



Figure 6 : Localisation du Buddleia de David



C.3 AVIFAUNE

L'inventaire avifaunistique réalisé sur le site a permis de recenser un total de vingt-neuf espèces d'oiseaux, témoignant d'une diversité spécifique modérée à l'échelle du périmètre d'étude.

Tableau 3 : Liste des espèces recensées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	<i>Turdus merula</i>	Merle noir
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise

Parmi ces 29 espèces, 24 présentent un statut de conservation préoccupant à l'échelle régionale du Grand-Est ou nationale, relevant des catégories quasi-menacée ou vulnérable selon les référentiels en vigueur.

Les espèces les plus remarquables identifiées au cours des prospections comprenaient notamment le Martinet noir, l'Hirondelle rustique et le Coucou gris, classés en catégorie vulnérable. Ces espèces étaient vraisemblablement en déplacement ou en alimentation sur le site, dans la mesure où aucun indice de nidification n'a pu être mis en évidence lors des différentes sessions d'inventaire, limitant ainsi la valeur fonctionnelle du site à un rôle de zone de passage ou d'alimentation.

Deux espèces en nidification avérée ont également été identifiées : le Rougequeue à front blanc, classé « préoccupation mineure » et l'Effraie des clochers, classée « en danger ».

Tableau 4 : Liste des espèces avifaunistiques présentant un statut particulier

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Grand-Est	LR France	Protection	Comportement Observé
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	VU	Oui	—
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	VU	NT	Oui	—
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	Oui	—
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oui	—
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	VU	LC	Oui	—
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Oui	—
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Oui	—
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Oui	—
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Oui	—
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	VU	NT	Oui	—
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Oui	—
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Oui	—
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Oui	—
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Oui	—
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	LC	Oui	Nidification
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	NT	LC	Oui	—
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NT	LC	Oui	—
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	NT	VU	Oui	—
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	Oui	—
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Oui	—
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Oui	—
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	Oui	—
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	EN	LC	Oui	Nidification avec présence de juvéniles

Figure 7 : Localisation des nichées avérées du Rougequeue à front blanc et de l'Effraie des clochers



Au regard de ces éléments, l'enjeu avifaunistique du site peut être qualifié de fort.

En effet, si plusieurs espèces recensées utilisent vraisemblablement le site comme zone de passage, de transit ou d'alimentation, la présence avérée de deux espèces nicheuses au sein du bâtiment concerné par le projet constitue un enjeu écologique majeur.

Le Rougequeue à front blanc et l'Effraie des clochers ont en effet été identifiés comme nicheurs dans le bâtiment destiné à être détruit. Cette situation implique un risque direct de destruction d'individus, de nids, d'œufs ou d'habitats de reproduction, en particulier en période de nidification.

L'avifaune bénéficiant d'une protection réglementaire portant à la fois sur les individus, les nids, les œufs et les habitats de reproduction ou de repos, toute intervention susceptible d'affecter le bâtiment concerné devra faire l'objet de mesures d'évitement et de réduction strictes.

La prise en compte des périodes sensibles de reproduction, l'absence d'intervention en période de nidification, ainsi que la mise en œuvre de mesures adaptées pour préserver ou compenser les fonctionnalités de nidification, constituent donc des enjeux majeurs dans le cadre du projet.

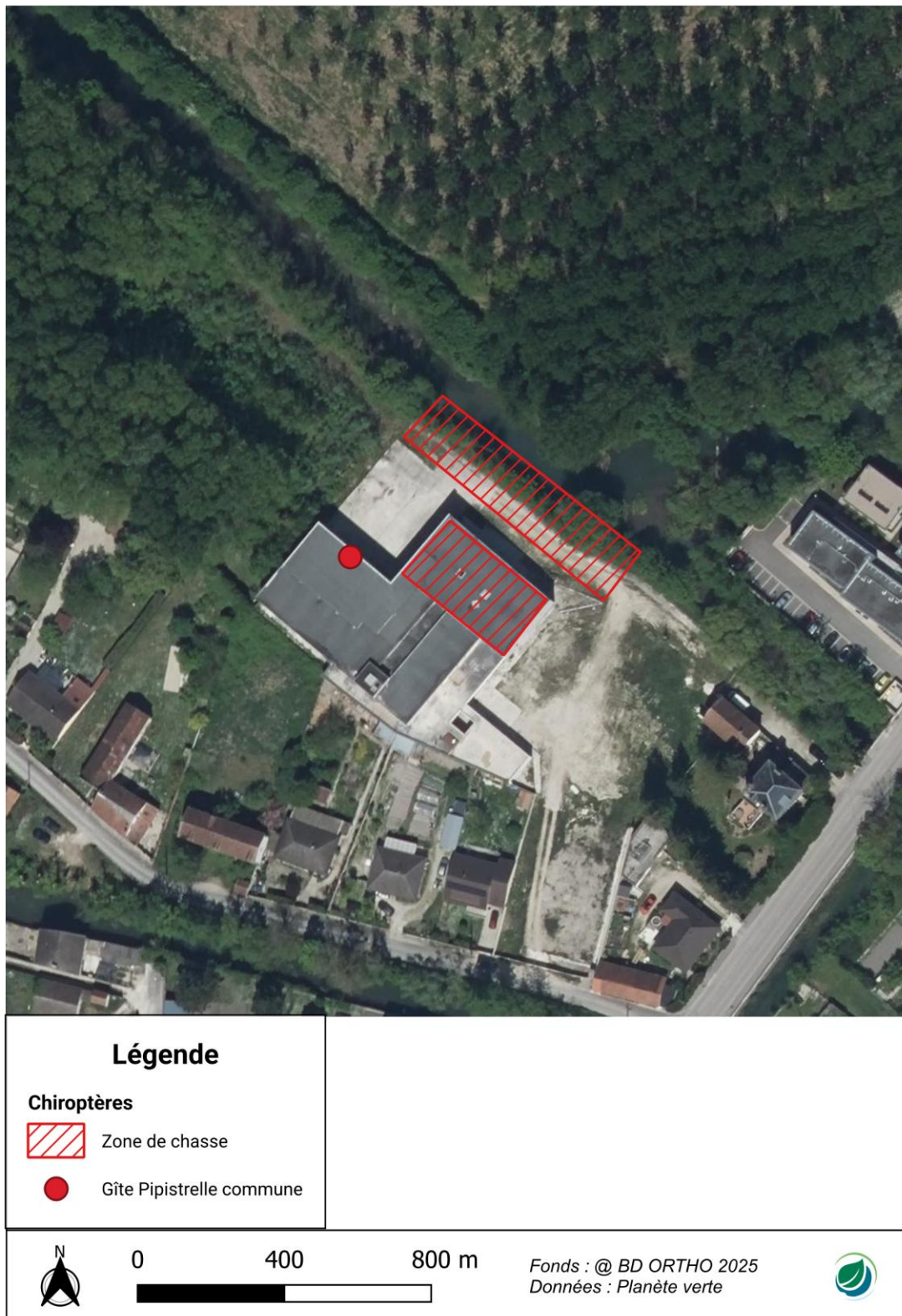
C.4 CHIROPTEROFAUNE

Les investigations acoustiques menées sur le site ont permis d'identifier deux espèces de chiroptères, la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Ces deux espèces, protégées au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, sont parmi les plus fréquemment rencontrées en contexte périurbain et agricole. Des gîtes avérés dans le bâtiment, pour la Pipistrelle commune, ont été mis en évidence lors des prospections diurnes. Le site semble ainsi être utilisé comme territoire de chasse mais également comme habitat d'estivage pour cette espèce.

Tableau 5 : Liste des espèces de chiroptères observées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	Comportement observé
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	—
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	Présence de gîte

Figure 8 : Utilisation du site du projet par les chiroptères



Au regard de ces éléments, l'enjeu chiroptérologique du site peut être qualifié de modéré à fort. En effet, bien que les espèces contactées soient relativement communes à l'échelle nationale, la présence avérée d'un gîte occupé au sein du bâti constitue un enjeu de conservation notable. Les chiroptères bénéficiant d'une protection stricte portant à la fois sur les individus et leurs sites de reproduction ou de repos, toute intervention susceptible d'affecter le bâtiment concerné devra faire l'objet de mesures d'évitement adaptées.

Les habitats périphériques, composés d'espaces ouverts et de lisières favorables à l'alimentation, participent également à la fonctionnalité écologique du site pour ces espèces. La conservation des gîtes identifiés ainsi que le maintien des continuités écologiques locales constituent ainsi des enjeux majeurs dans le cadre du projet.

C.5 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES

C.5.1 C.4.1 ENTOMOFAUNE

Les prospections entomologiques réalisées sur le site ont permis de recenser huit espèces d'insectes appartenant à différents groupes taxonomiques, notamment les lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les hyménoptères.

Le cortège observé est caractéristique des milieux ouverts, des friches herbacées et des espaces verts anthropisés présents sur le site.

Aucune espèce protégée ni déterminante ZNIEFF n'a été recensée lors des prospections. La majorité des espèces observées présentent un statut de conservation « préoccupation mineure » à l'échelle nationale ou régionale lorsqu'elles ont fait l'objet d'une évaluation.

Les résultats obtenus traduisent ainsi un enjeu entomologique globalement faible, associé à un cortège d'espèces communes représentatif des habitats présents sur le site.

Tableau 6 : Liste des espèces de l'entomofaune présentes sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Grand-Est	LR France
<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	/	/
<i>Bombus terrestris</i>	Accenteur mouchet	/	/
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC
<i>Lycaena phleas</i>	Cuivré Commun	/	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large pattes	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	LC	LC
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	/

C.5.2 HERPETOFAUNE

Les prospections herpétologiques réalisées sur le site ont permis de contacter une seule espèce : le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*).

Cette espèce, protégée au niveau national conformément à l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire français, a été observée au niveau des secteurs offrant des conditions favorables à son thermorégulation et à son refuge, notamment les zones minérales et les éléments bâtis présents sur le site.

Espèce commune et largement répandue dans la région, sa présence témoigne toutefois de l'intérêt fonctionnel des habitats rencontrés.

Au regard des résultats obtenus, l'enjeu herpétologique du site peut être considéré comme faible à modéré, la présence d'une espèce protégée nécessitant néanmoins la prise en compte de mesures adaptées visant à éviter toute destruction d'individus ou de leurs habitats lors de la réalisation du projet.

Tableau 7 : Liste des espèces de reptile observées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR GE	LR France	Protection
<i>Podarcis muralis</i>	Léopard des murailles	LC	LC	Arrêté du 8 janvier 2021

D IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

D.1 HABITATS ET FLORE

Les inventaires floristiques réalisés sur le site ont mis en évidence une flore globalement caractéristique des milieux anthropisés. Une espèce exotique envahissante a toutefois été recensée : le Buddleia de David (*Buddleja davidii*), reconnu pour sa capacité à coloniser rapidement les milieux perturbés.

Dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire, les impacts potentiels sur la flore concernent principalement les travaux d'aménagement extérieurs, les circulations d'engins ainsi que les éventuels terrassements nécessaires à la mise en œuvre du projet. Ces interventions peuvent être considérées comme favorables du point de vue écologique dès lors qu'elles contribuent à limiter l'expansion des stations de Buddleia.

Conformément à la démarche Éviter-Réduire-Compenser, une mesure de réduction consistant à l'élimination des individus de Buddleia présents dans les zones de travaux est préconisée. Cette intervention devra être accompagnée d'une gestion rigoureuse des déchets végétaux afin d'éviter toute dissémination de fragments susceptibles de reprendre. Les terres éventuellement contaminées par des graines devront être manipulées avec précaution et ne pas être déplacées vers des secteurs naturels sensibles.

Compte tenu de la faible emprise du projet, du caractère majoritairement anthropisé des habitats concernés et de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction proposées, les impacts résiduels sur la flore sont considérés comme faibles. Aucune mesure compensatoire spécifique n'apparaît nécessaire.

D.2 AVIFAUNE

L'inventaire avifaunistique réalisé sur le site a permis de recenser vingt-neuf espèces d'oiseaux, dont plusieurs présentent un enjeu de conservation à l'échelle régionale.

Parmi celles-ci figurent notamment le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et le Coucou gris (*Cuculus canorus*), espèces classées vulnérables en région Grand Est. Les observations réalisées suggèrent toutefois une utilisation du site principalement à des fins d'alimentation ou de transit, aucun indice de nidification n'ayant été mis en évidence pour ces espèces au cours des prospections.

En revanche, deux espèces nicheuses ont été identifiées au sein du périmètre d'étude : le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), espèce classée en préoccupation mineure (LC), et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*), dont le statut de conservation régional est défavorable (EN). La présence avérée de sites de reproduction confère au bâti un intérêt fonctionnel particulier pour l'avifaune, notamment pour les espèces cavernicoles ou liées au bâtiment.

Dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire, les principaux impacts potentiels concernent le dérangement des individus en période de reproduction, la destruction accidentelle de nids actifs, d'œuf ou de jeunes, ainsi que la modification ou la suppression de sites de nidification associés au bâti. Ces impacts concernent les deux espèces observées, dont les sites de reproduction bénéficient d'une protection réglementaire au même titre que les individus.

Afin d'éviter ces impacts, l'ensemble des travaux susceptibles d'affecter le bâti, les cavités, les ouvertures ou les secteurs favorables à la nidification devra être réalisé en dehors de la période de reproduction des oiseaux, idéalement entre septembre et février. Préalablement au démarrage du chantier, une visite de contrôle par un écologue devra être réalisée afin de vérifier l'absence de nidification active. En cas de découverte d'un nid occupé, les travaux devront être reportés jusqu'à l'envol des jeunes.

Compte tenu de l'intérêt particulier du bâtiment pour certaines espèces cavernicoles, il est également recommandé de maintenir, lorsque cela est compatible avec les contraintes techniques du projet, des possibilités d'accueil pour l'avifaune. L'installation de nichoirs adaptés au Rougequeue à front blanc et à l'Effraie des clochers ou l'intégration de dispositifs favorables à la biodiversité dans le bâti rénové, devra être prévue afin de conserver les fonctionnalités écologiques du site sur le long terme.

Malgré la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction, la destruction ou la modification du bâtiment va entraîner la suppression de sites de reproduction d'espèces protégées.

À ce titre, si les travaux conduisent à la destruction, à l'altération ou à la perte de fonctionnalité des sites de nidification identifiés, la réalisation d'un dossier de dérogation à la protection des espèces protégées est nécessaire. Ce dossier devra notamment justifier l'absence de solution alternative satisfaisante, démontrer que le projet ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées, et définir des mesures compensatoires adaptées.

Au regard de ces éléments, les impacts potentiels du projet sur l'avifaune doivent être considérés comme forts avant mesures. Après application des mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation dans le cadre d'une dérogation espèces protégées, les impacts résiduels pourront être réévalués.

D.3 CHIROPTERES

Les investigations chiroptérologiques réalisées sur le site ont permis d'identifier deux espèces de chauves-souris : la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Ces espèces protégées utilisent le site à la fois comme territoire de chasse et comme zone de repos.

Les prospections diurnes ont permis de mettre en évidence la présence d'un gîte d'estivage de Pipistrelle commune au sein du bâtiment concerné par le projet. La présence de ce gîte confère au bâti une fonctionnalité écologique notable, les gîtes de repos étant protégés au même titre que les individus qu'ils accueillent.

Dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire, les principaux impacts potentiels concernent la destruction ou la dégradation du gîte identifié, le dérangement des individus lors des phases de travaux, ainsi que la modification des conditions d'accès au bâtiment. Les nuisances sonores, les vibrations et les interventions sur les façades, les toitures ou les éléments de structure susceptibles d'abriter les chauves-souris peuvent entraîner un abandon du gîte et une perte de fonctionnalité écologique du site.

Les aménagements extérieurs et l'éclairage nocturne peuvent également affecter les déplacements et les activités de chasse des individus fréquentant le secteur.

Afin de limiter ces impacts, les travaux susceptibles d'affecter le gîte identifié devront être réalisés en dehors des périodes sensibles pour les chiroptères (entre novembre et mars), et précédés d'une vérification par un écologue afin de s'assurer de l'absence d'individus au moment de l'intervention. Les modalités précises d'intervention devront être adaptées en fonction de l'occupation effective du gîte et des contraintes techniques du projet.

Si la conservation du gîte en l'état n'est pas techniquement possible, des mesures de réduction devront être mises en œuvre avant toute intervention, telles que la création ou l'intégration de gîtes de substitution dans le bâtiment rénové : gîtes encastrés, accès conservés sous toiture, nichoirs spécifiques. Ces aménagements devront permettre de maintenir la capacité d'accueil du site pour la Pipistrelle commune.

Les continuités écologiques existantes devront être préservées et l'éclairage extérieur limité au strict nécessaire, en privilégiant des dispositifs orientés vers le sol, de faible intensité, à déclenchement, et évitant les émissions dans les spectres les plus attractifs pour les insectes et donc les chauves-souris.

Malgré la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction, la destruction, l'altération ou la perte de fonctionnalité du gîte identifié est susceptible de constituer une atteinte à un site de repos d'espèce protégée.

À ce titre, si le projet ne permet pas de conserver le gîte dans des conditions fonctionnelles équivalentes, la réalisation d'un dossier de dérogation à la protection des espèces protégées apparaît nécessaire.

Ce dossier devra notamment justifier l'absence de solution alternative satisfaisante, démontrer que le projet ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de Pipistrelle commune concernées, et définir des mesures compensatoires adaptées.

Au regard de ces éléments, les impacts potentiels du projet sur la chiroptérofaune doivent être considérés comme forts avant mesures, en raison de la présence avérée d'un gîte d'estivage au sein du bâtiment concerné par les travaux.

Après application des mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation dans le cadre d'une dérogation espèces protégées, les impacts résiduels pourront être réévalués.

D.4 HERPETOFAUNE

Les prospections herpétologiques réalisées sur le site ont permis d'identifier une seule espèce de reptile : le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*). Cette espèce protégée au niveau national est largement répandue dans les milieux anthropisés et utilise préférentiellement les secteurs minéraux, les murets, les enrochements et les éléments bâtis qui lui offrent des conditions favorables pour la thermorégulation, l'alimentation et le refuge.

Les observations réalisées témoignent d'une utilisation régulière du site par l'espèce, sans toutefois révéler la présence d'habitats de reproduction particulièrement remarquables à l'échelle locale.

Dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire, les principaux impacts potentiels concernent le risque de destruction accidentelle d'individus lors des travaux, le dérangement des reptiles présents ainsi que la dégradation ponctuelle des habitats servant de refuge.

Les opérations de terrassement, les mouvements d'engins, le stockage de matériaux ou encore la modification d'éléments minéraux favorables peuvent entraîner une perte locale d'habitats utilisés par l'espèce. Toutefois, compte tenu du caractère commun du Léopard des murailles et de la faible superficie concernée par les travaux, l'impact brut du projet demeure limité.

Afin d'éviter les incidences sur cette espèce protégée, les travaux devront être précédés d'un débroussaillage progressif des secteurs concernés, réalisé de manière à permettre la fuite des individus vers les habitats périphériques favorables.

Les interventions les plus impactantes sur les habitats potentiels devront être programmées en dehors des périodes d'activité réduite de l'espèce, en privilégiant une réalisation au printemps ou au début de l'automne lorsque les conditions météorologiques permettent la dispersion des individus.

Les matériaux susceptibles de constituer des refuges (tas de pierres, gravats, planches ou autres éléments abandonnés) devront être déplacés avec précaution après vérification préalable de l'absence d'animaux.

Sous réserve de la mise en œuvre effective de ces mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sur le Léopard des murailles peuvent être considérés comme faibles.

En l'absence de destruction intentionnelle d'individus ou de suppression significative d'habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce, la réalisation d'un dossier de dérogation à la protection des espèces protégées n'apparaît pas nécessaire pour ce groupe.

E MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures présentées ci-après constituent des premières orientations d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation, définies au regard des enjeux écologiques identifiés lors du diagnostic.

Toutefois, compte tenu de la présence avérée d'espèces protégées utilisant le bâtiment comme site de reproduction ou de repos, notamment l'Effraie des clochers, le Rougequeue à front blanc et la Pipistrelle commune, et dans la mesure où le projet est susceptible d'entraîner la destruction, l'altération ou la perte de fonctionnalité de ces habitats, la réalisation d'un dossier de dérogation à la protection des espèces protégées apparaît nécessaire.

Les mesures présentées dans le présent rapport devront donc être précisées, complétées et, le cas échéant, renforcées dans le cadre du dossier de dérogation espèces protégées.

E.1 MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement constituent la priorité de la démarche ERC et visent à supprimer les impacts à la source. Dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire, plusieurs mesures sont préconisées :

- Préservation du gîte de Pipistrelle commune identifié dans le bâtiment, ou maintien de ses fonctionnalités écologiques lors de la conception du projet ;
- Conservation des éléments bâtis ou des cavités favorables à l'avifaune nicheuse lorsque cela est compatible avec les contraintes techniques et de sécurité ;
- Limitation stricte des emprises de chantier aux zones indispensables aux travaux afin d'éviter les dégradations inutiles des habitats périphériques ;
- Maintien des continuités écologiques existantes, notamment des corridors de déplacement utilisés par les chauves-souris entre les secteurs de chasse et les gîtes.
- Absence d'intervention sur les secteurs occupés par des espèces protégées tant que la présence d'individus, de nids actifs ou de gîtes occupés n'a pas été écartée par une vérification préalable réalisée par un écologue.

Par ailleurs, l'ensemble des travaux susceptibles d'affecter la faune devra être programmé en dehors des périodes biologiquement sensibles, notamment la période de reproduction de l'avifaune, comprise entre mars à août, et la période d'occupation estivale des gîtes de chauves-souris.

E.2 MESURES DE REDUCTION

Lorsque l'évitement complet n'est pas possible, les mesures suivantes permettront de réduire les incidences du projet :

- Intervention d'un écologue avant travaux afin de vérifier l'absence d'espèces protégées, de nids actifs ou de gîtes occupés ;
- Débroussaillage progressif et déplacement précautionneux des matériaux pouvant servir de refuge au Lézard des murailles ;
- Gestion adaptée du chantier afin de limiter les nuisances sonores, lumineuses et vibratoires à proximité des secteurs utilisés par la faune ;
- Mise en œuvre d'un éclairage extérieur raisonné, limité au strict nécessaire, orienté vers le sol et évitant les émissions lumineuses excessives susceptibles de perturber les chiroptères ;
- Élimination contrôlée des individus de Buddleia de David (*Buddleja davidii*) présents sur le site, avec évacuation appropriée des déchets végétaux afin d'éviter toute dissémination ;
- Protection des espaces verts conservés contre le stockage de matériaux ou le stationnement des engins.

Ces mesures constituent des orientations de réduction qui devront être précisées et dimensionnées dans le cadre du dossier de dérogation à la protection des espèces protégées, compte tenu de la présence avérée d'espèces protégées utilisant le bâtiment comme site de reproduction ou de repos.

E.3 MESURES DE COMPENSATION

Plusieurs mesures compensatoires peuvent être envisagées afin de maintenir, voire de restaurer, les fonctionnalités écologiques impactées par le projet :

- Installation de nichoirs adaptés à l'Effraie des clochers et au Rougequeue à front blanc afin de maintenir les capacités d'accueil du site après travaux ;
- Intégration de gîtes artificiels à chauves-souris dans le bâtiment rénové ou à proximité immédiate, en remplacement des fonctionnalités de gîte susceptibles d'être altérées ou supprimées
- Réalisation d'aménagements favorables à la petite faune, tels que des murets en pierres sèches, des tas de pierres ou des zones refuges) bénéficiant notamment au Lézard des murailles ;
- Mise en place d'aménagements paysagers composés exclusivement d'espèces végétales indigènes et adaptées aux conditions écologiques locales ;
- Suivi écologique des dispositifs mis en place, afin de vérifier leur occupation par les espèces ciblées et leur efficacité dans le temps.

Ces mesures compensatoires devront être précisées, localisées et dimensionnées dans le cadre du dossier de dérogation à la protection des espèces protégées, en fonction des impacts résiduels effectivement retenus après application des mesures d'évitement et de réduction.

F CONCLUSION

L'expertise écologique réalisée dans le cadre du projet de reconversion du bâtiment en conservatoire a permis de caractériser les habitats naturels présents et d'évaluer les enjeux écologiques associés au site. Les inventaires ont mis en évidence un contexte globalement anthropisé, accueillant principalement des espèces communes de flore et de faune. Néanmoins, plusieurs éléments patrimoniaux ont été identifiés, notamment **l'existence d'un gîte de Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) au sein du bâtiment. La **nidification du Rougequeue à front blanc** (*Phoenicurus phoenicurus*) et de **l'Effraie des clochers** (*Tyto alba*), **espèce en fort déclin régional**, confère également un intérêt écologique particulier au site.

L'analyse des impacts potentiels montre que les principales sensibilités concernent **les espèces utilisant le bâti comme habitat de reproduction ou de repos**. Les autres compartiments biologiques présentent des enjeux plus limités en raison du caractère commun des espèces recensées et de l'absence d'habitats naturels remarquables ou protégés.

Compte tenu de la présence **avérée d'espèces protégées utilisant le bâtiment comme site de reproduction ou de repos**, et dans la mesure où le projet est susceptible d'entraîner **la destruction, l'altération ou la perte de fonctionnalité de ces habitats**, la réalisation d'un **dossier de dérogation à la protection des espèces protégées** apparaît nécessaire. Celui-ci devra permettre de préciser les impacts résiduels du projet, de justifier l'absence de solution alternative satisfaisante et de définir les mesures compensatoires adaptées aux espèces concernées.

Les mesures d'évitement et de réduction préconisées, notamment **le respect des périodes sensibles pour la faune, la vérification préalable du bâtiment par un écologue**, la limitation des nuisances de chantier et la préservation des continuités écologiques locales, permettront de limiter les incidences du projet. Elles devront toutefois être complétées par **des mesures compensatoires adaptées**, notamment en cas de suppression ou d'altération des gîtes et sites de nidification identifiés.

Ainsi, le projet de reconversion du bâtiment en conservatoire peut être considéré comme **compatible avec les enjeux écologiques du site**, sous réserve de **l'obtention de la dérogation espèces protégées**, de **la mise en œuvre effective des mesures ERC** qui y seront définies et de leur intégration aux phases de conception et de réalisation des travaux. La nature même du projet, fondée **sur la réhabilitation d'un bâti existant sans consommation significative d'espaces naturels**, contribue par ailleurs à limiter les incidences sur la biodiversité locale.